



Mise à jour des considérations liées aux coûts du programme Nouveaux gTLD

: Publication originale le 24 octobre 2008

Mise à jour le 2 octobre 2009

Contexte – Programme Nouveaux gTLD

Depuis sa création il y a dix ans en tant qu'organisation multipartite à but non lucratif destinée à coordonner le système d'adressage de l'internet, l'un des principes fondateurs de l'ICANN, reconnu par les États-Unis et d'autres pays, a été de promouvoir la concurrence sur le marché des noms de domaine tout en garantissant la sécurité et la stabilité de l'internet. L'expansion des domaines génériques de niveau supérieur (gTLD) permettra une plus grande innovation, le choix et le changement dans le système d'adressage de l'internet, aujourd'hui représenté par 21 gTLD.

La décision d'introduire de nouveaux gTLD fait suite à une consultation longue et détaillée auprès de tous les constituants de la communauté mondiale des internautes, représentée par une multitude d'acteurs – gouvernements, individus, société civile, entreprises et organismes en charge de la propriété intellectuelle, et de la communauté technologique. Parmi les autres acteurs se trouvaient également les Comités consultatifs gouvernementaux (GAC) de l'ICANN, la Commission consultative At-Large (ALAC), l'Organisation de soutien aux codes des pays (ccNSO), et la Commission consultative pour la sécurité et la stabilité (SSAC). Ce processus de consultation a donné naissance à une politique sur l'introduction des Nouveaux gTLD mis au point par l'Organisation de soutien aux appellations génériques (GNSO) en 2007, et adopté par le Conseil d'administration de l'ICANN en juin 2008. Ce programme devrait être lancé au cours de l'année civile 2010.

Ce mémorandum explicatif fait partie d'une série de documents publiés par l'ICANN pour aider la communauté mondiale de l'internet à comprendre les exigences et les processus présentés dans le Manuel du candidat, qui est actuellement à l'état de projet. Depuis fin 2008, le personnel de l'ICANN partage les avancées de la mise au point de ce programme avec la communauté de l'internet par une série de forums publics consacrés aux ébauches de ce manuel et des documents qui l'accompagnent. A ce jour, plus de 250 journées de consultation ont été organisées sur les matériels critiques du programme. Les commentaires reçus continuent d'être soigneusement étudiés et utilisés pour affiner le programme et tenir informé de la version finale du Manuel du candidat.

Pour des informations actualisées, le calendrier et les activités liées au programme Nouveaux gTLD, veuillez consulter l'adresse <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Notez qu'il ne s'agit-là que d'un projet de discussion. Les candidats potentiels ne doivent se fonder sur aucun des détails proposés de ce programme, car celui-ci reste sujet à des consultations et révisions ultérieures.

Condensé des points essentiels

En octobre 2008, l'ICANN a publié un rapport sur les aspects financiers du programme Nouveaux gTLD, pour expliquer comment les frais d'évaluation de 185 000 dollars des demandes de nouveaux gTLD avaient été utilisés : <http://icann.com/en/topics/new-gtlds/cost-considerations-23oct08-en.pdf>. Ces coûts ont par la suite été une nouvelle fois estimés sur la base de données plus précises.

Les points essentiels de ce rapport n'en demeurent pas moins les suivants :

- La mise en œuvre de nouveaux gTLD peut être entièrement autofinancée. Les coûts ne devraient en effet pas dépasser les frais ; les activités actuelles de l'ICANN concernant la coordination technique des noms, des numéros et des autres identifiants n'affecteront pas le subventionnement de ce nouveau programme.
- La nouvelle politique en matière de gTLD requiert un processus de mise en œuvre détaillé et complet pour parvenir à ses buts, et ce processus est en lui-même coûteux.
- Dans la mesure où il s'agit d'un nouveau programme, il est difficile de prédire avec certitude les coûts et les volumes. Un processus détaillé de détermination des coûts est actuellement utilisé, et les coûts sont conformes aux précédents historiques.
- Le processus d'évaluation devrait déboucher sur un rapport coûts-revenus neutre.
- Si toutes les estimations liées aux coûts sont précises, il n'y aura aucune augmentation des fonds de l'ICANN par suite de l'évaluation des nouvelles applications gTLD ; les frais seront équivalents aux coûts. En cas de dépassement ou d'insuffisance (ce qui prendra un certain temps à déterminer), la communauté déterminera comment gérer ces fonds.
- La taxe ICANN primaire sera la taxe d'évaluation, estimée à 185 000 dollars. Les demandeurs pourront également se voir demander de s'acquitter d'autres taxes (payées directement aux fournisseurs) dans les cas comportant des difficultés techniques ou des litiges. Comme avec les registres actuels, les registres délégués devront payer les taxes de registre ICANN en cours.

Depuis la publication du rapport sur les aspects financiers des nouveaux gTLD, de grands progrès ont été accomplis dans l'affinement du processus d'évaluation et dans les projets de mise en œuvre de ce nouveau programme. Bien que les principes énoncés ci-dessus restent les mêmes, des informations plus complètes sont désormais disponibles. Le personnel de l'ICANN a analysé ces informations complémentaires pour juger si la taxe d'évaluation de 185 000 dollars est ou non appropriée. Ce rapport indique les résultats de cette analyse, à savoir :

- Les coûts du panel peuvent maintenant être estimés de manière plus précise sur la base des manifestations d'intérêt (EOI) reçus des panelistes potentiels.
- Un affinement de la structure interne de l'ICANN doit assurer que les applications sont traitées indépendamment et séparément des autres opérations de l'ICANN. Une certaine efficacité peut être obtenue en bloquant et en payant les coûts de

configuration et fixes en s'adressant à des consultants et en embauchant du personnel, plutôt que de seulement payer des consultants selon une taxe par application. Cela exigera plus de coûts fixes et d'engagements directs que ce que l'on pensait au départ, mais cela permettra aussi de réduire les coûts variables par demandeur. Cette nouvelle structure permettra d'assurer la séparation des informations de demande des autres opérateurs de l'ICANN, de positionner l'ICANN en vue d'opérations plus efficaces, et de faire baisser les coûts sur la durée.

- Certains travaux nécessitent plus de travail que ce que l'on envisageait initialement. Certains ont été plus clairement définis, d'autres ont été ajoutés, d'autres enfin supprimés sur la base des plans de mise en œuvre actualisés. L'examen récent de tous les coûts indique que, bien que certaines prévisions de coûts aient augmenté et d'autres baissé, on ne constate aucune augmentation nette des coûts totaux pour le programme.
- L'estimation de dépense initiale de 185 000 dollars reste valable et les taxes restent donc les mêmes.

1. Aperçu et résumé

Les premières implications de ce programme Nouveaux gTLD concernent des améliorations possibles dans le choix et la concurrence résultant des nouveaux noms de domaine de niveau supérieur, mais les implications en termes de coûts, à la fois pour les opérations ICANN et les demandeurs gTLD, seront significatives. Un examen approfondi de la nouvelle taxe d'évaluation gTLD s'avère par conséquent nécessaire.

L'un des principes fondamentaux de mise en œuvre de cette nouvelle politique gTLD est qu'elle doit être totalement autofinancée (les coûts ne doivent pas excéder les taxes).

Voir : [http://gns0.icann.org/issues/new-gtlds/pdp-dec05-fr-part08aug07.htm -_Toc43798015](http://gns0.icann.org/issues/new-gtlds/pdp-dec05-fr-part08aug07.htm_-_Toc43798015).

Le modèle actuel de taxe et de dépenses qui permet à l'ICANN d'assurer la coordination technique d'identificateurs uniques doit rester inchangé dans un avenir proche, et il ne doit y avoir aucun subventionnement croisé de la part des inscrits gTLD actuels.

Toutefois, le programme Nouveaux gTLD constitue une nouvelle activité pour l'ICANN et les coûts sont difficiles à estimer sans un travail de mise en œuvre important. Mettre en œuvre l'intégralité des exigences de politique GNSO est complexe et nécessite de nombreuses étapes d'évaluation. Par exemple, les préoccupations de la communauté mondiale doivent être prises en compte, la protection des détenteurs des droits doit être assurée, et la possibilité qu'un nouvel opérateur de registre gTLD dispose des capacités financières et des ressources techniques pour mettre en place et exploiter de manière appropriée un nouveau registre gTLD doit être envisagée. Ce processus nécessite une élaboration précise d'un plan détaillé.

Il existe des précédents historiques. Au début de 2003, dix candidatures de nouveaux TLD « parrainés » avaient été traités, et les estimations de coûts à l'époque dépassaient 1 800 000 de dollars, ce qui incluait les coûts de personnel, les coûts de consultant directs et les services extérieurs, y compris les dépenses légales. Ainsi, les coûts par candidature avaient été estimés à au moins 180 000 dollars par candidature.

La nouvelle taxe d'évaluation gTLD est estimée à 185 000 dollars sur la base d'une méthode de détermination des coûts détaillée, qui comporte les coûts de développement de programme, les coûts d'évaluation de candidature fixes et variables, et les coûts de risques ou d'événement de faible probabilité.

Les impacts du programme Nouveau gTLD sur les recettes et les dépenses des droits de candidature peuvent être importants. Les coûts globaux de l'ICANN pour l'évaluation des demandes peuvent s'élever à 100 millions de dollars s'il y a 500 demandes ou plus. Ces dépenses et coûts associés pouvant ainsi être importants par rapport aux autres sources de revenu de l'ICANN, il est important d'estimer ces coûts de manière aussi précise que possible.

Du fait des incertitudes en jeu, il est possible que l'ICANN collecte trop ou pas assez lors de cette première phase ; les droits reçus peuvent être supérieurs ou inférieurs aux dépenses réelles. Les candidatures non contentieuses peuvent être traitées efficacement et à moindre coût, mais l'étude des candidatures contentieuses dure plus longtemps et est plus onéreuse. La détermination définitive des droits et des coûts prendra un certain temps, et sera fondée sur les mécanismes de contrôle des sur- et sous-dépenses qui seront mis en place. Au minimum, l'ICANN comptera les droits et dépenses des nouveaux gTLD et établira des rapports réguliers sur les excédents ou les insuffisances. Un auditeur indépendant confirmera la précision de ces rapports. La communauté s'attachera alors à déterminer combien d'excédents possibles pourront être utilisés. Les insuffisances seront recouvrées lors des phases TLD ultérieures. Des analyses et discussions supplémentaires suivront, basés sur le résultat effectif.

Élaborer un processus d'allocation de nouveaux gTLD faisant partie du mandat initial de l'ICANN ; il a été largement examiné par la communauté de l'internet et approuvé par le Conseil d'administration de l'ICANN. Le personnel de l'ICANN a mis en œuvre les meilleures pratiques et fait appel aux meilleurs experts extérieurs pour affiner les processus et aider à l'estimation des coûts. Et bien que les éléments de coût de ce processus soient significatifs et comportent une certaine incertitude, l'approche des coûts et des droits est prévue pour produire un résultat cohérent avec le mandat politique que le programme Nouveaux gTLD sera entièrement autofinancé et offrira un processus prévisible qui produira les meilleurs résultats pour la communauté de l'internet.

2. Importants principes financiers

Les principes importants qui sous-tendent le développement de l'estimation des coûts et l'évaluation des droits sont :

Soin/Conservation – L'ICANN coordonne des identificateurs uniques pour l'internet et, point particulièrement important dans ce contexte, mandate directement des registres de domaine de haut niveau et coopère avec les registres de codes nationaux dans le monde entier, dans l'intérêt de la sécurité, de la résilience et de la stabilité du DNS. Plus de 170 000 000 d'inscriptions de domaine de niveau secondaire assurent une immense richesse de communication, d'éducation et de commerce, et ce réseau touche de plus en plus de gens dans le monde. Le système de contrats, de mise en application et de droits de l'ICANN qui supporte ce système, en particulier pour les plus de 100 millions de postulants aux gTLD, ne doit pas être mis en danger. Le programme Nouveaux gTLD doit être totalement autofinancé.

De surcroît, ce principe de soin et de conservation signifie que chaque élément du processus de candidature doit résister à des examens approfondis qui donneront un

résultat cohérent avec la politique développée par la communauté. Si le processus et les coûts ont été scrupuleusement examinés durant toute la phase de conception du processus, une minimisation absolue des coûts n'est pas l'objectif essentiel. La priorité est plutôt sur la fidélité du processus.

Paiement à l'entrée/considération incrémentielle – L'ICANN collecte l'intégralité du droit d'évaluation de l'application au moment de la dépose d'une candidature. Cette approche permet d'éviter des situations dans lesquelles le candidat ne suit que partiellement le processus de dépôt de demande, puis ne dispose pas des ressources pour poursuivre. Il assure également que tous les frais sont couverts. Mais si pour une raison quelconque, le candidat retire sa demande en cours de processus, l'ICANN rembourse un montant au pro rata de ce droit au candidat.

Disposer d'un droit d'évaluation uniforme pour l'ensemble des candidats apporte la certitude des coûts sur les droits que l'ICANN applique à tous les candidats. De plus, cela garantit qu'il n'y a aucune pénalité financière directe pour un candidat si une demande plus complexe doit être traitée (sauf, lorsque cela est nécessaire, les droits payés directement à un fournisseur). Un droit unique, à remboursement graduel et avec paiement du fournisseur (par exemple, les fournisseurs de résolution de conflit) applicable directement au fournisseur semble offrir un juste équilibre entre certitude et équité pour tous les candidats.

Niveaux de droits et accessibilité – Des inquiétudes se sont manifestées sur le fait que le montant des droits pourrait décourager les candidatures dans les pays en développement, les organisations à but non lucratif, ou d'autres entités n'ayant que peu d'accès à des ressources financières. Ces préoccupations sont prises très au sérieux, et pourraient laisser envisager à l'avenir une éventuelle aide financière ou la réduction de ces droits. Toutefois, cet objectif doit être équilibré par le principe de la conservation selon lequel, au moins durant la première phase, les droits doivent financer entièrement le coût des candidatures. Des inquiétudes ont également été exprimées sur le fait que même des réductions des droits avec les meilleures intentions, ou des programmes d'assistance proposés directement par l'ICANN pourraient susciter des attitudes dans lesquelles une entité commerciale pourrait développer une présence dans un pays où les coûts ont été réduits ou développer un nouveau registre comme expression d'un quelconque intérêt pour la communauté là où en fait aucun intérêt n'existe.

Bien qu'aucune méthode pratique d'assistance financière ou de réduction des droits de la part de l'ICANN n'ait été identifiée pour la première phase des candidatures de nouveaux gTLD, un mécanisme approprié devrait être défini pour les phases ultérieures. Si le personnel peut identifier des sources de subventionnement potentielles, d'assistance financière ou d'opportunités de combinaison pour les candidats des pays en développement et des minorités et personnes dans le besoin, les résultats devront en être rendus publics.

Méthode d'estimation – Le processus d'évaluation d'une candidature de nouveau gTLD a été analysé et divisé en six phases, elles-mêmes sous-réparties en 24 étapes majeures, puis en 108 tâches spécifiques (voir la figure 4 ci-après). Le temps passé par le personnel à réaliser chaque tâche et les coûts de consultants/panel extérieur pour réaliser chaque tâche ont également fait l'objet d'une estimation. D'autres coûts, tels que la mise en place, la formation, l'intégration et la gestion de programme ont également été inclus dans ces estimations. Ces coûts fixes ont été divisés par le nombre de candidatures escompté. Ensuite, la probabilité de faire passer chaque candidature à l'étape suivante

a été estimée, ce qui a donné un coût moyen par candidature.

De plus, lorsque cela a été possible, des analyses de sensibilité et de cohérence ont été mises en œuvre. Les réponses et les discussions internes à l'évaluation des questions analytiques ont permis de renforcer la crédibilité des résultats. Parmi les questions envisagées, citons :

- Quel serait le montant total du coût de traitement si une candidature passait par les voies les plus complexes ?
- Quel serait le coût total du traitement si une application passait par les voies les plus simples ?
- La tâche spécifique pourrait-elle être accomplie par la personne désignée dans un délai raisonnable (8 à 10 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine) ?
- Un délai est-il prévu pour la surveillance, la formation, la mise en œuvre, la gestion de projet, et le suivi ?
- L'ensemble des coûts de soutien, tels que les locations, le mobilier, les fournitures, les communications et le support informatique, ont-ils été correctement estimés ?
- Existe-t-il des préjugés de cohérence dans lesquels un conservatisme (ou un libéralisme) mineur mais persistant sur un grand nombre de paramètres pourrait engendrer des résultats qui, au final, rendent les résultats d'ensemble trop conservateurs (ou trop libéraux) ?
- Comment se fait l'estimation des coûts fixes par rapport aux coûts variables ? Si un processus est routinier et répétitif, est-il possible de le réaliser de manière plus efficace avec un personnel embauché à un taux moindre qu'avec un consultant travaillant sur la base du projet ?
- Quel est l'impact de l'augmentation de l'efficacité dans le traitement des candidatures sur la durée ?
- Le contrôle de qualité est-il correctement envisagé ?
- Quel est l'impact sur le nombre de candidatures ? Si leur nombre est sensiblement supérieur à 500, que se passe-t-il ? Et s'il est sensiblement inférieur ?

3. Éléments de coûts

Le premier droit associé au programme des nouveaux gTLD est le droit d'évaluation de la demande, estimé à 185 000 dollars par candidature. Ce droit se base sur un processus d'estimation de coût détaillée qui comporte les éléments suivants :

1. **Coûts de développement.** Les coûts de développement sont les coûts associés au projet, c'est-à-dire la mise en œuvre de la politique GNSO. Ils comprennent tous les coûts du programme encourus à compter de la date de la recommandation GNSO en octobre 2007 jusqu'au lancement du programme Nouveaux gTLD. Ces coûts recouvrent le temps passé par le personnel interne de l'ICANN, les frais de voyage et de réunion visant les nouveaux gTLD, les services professionnels et les frais généraux. Ils se montent à environ 13 475 000 dollars (soit 26 950 dollars par candidature s'ils sont amortis sur 500 candidatures).

2. **Coûts de traitement de candidature.** Les coûts de traitement comprennent tous les coûts requis pour le traitement des candidatures à compter du jour du dépôt de la candidature jusqu'à la délégation finale (ou le rejet) de la chaîne dans la zone racine. Les coûts de traitement comprennent les coûts fixes tels que la mise en place, l'intégration, et les coûts de communication exceptionnels, ainsi que les coûts variables nécessaires au paiement du personnel et des membres du panel pour l'évaluation de chaque candidature. Ces coûts se montent à environ 48 900 000 dollars, répartis en 12 400 000 dollars de coûts fixes et 36 500 000 dollars de coûts variables (ou 97 800 dollars par candidature).
3. **Coûts des risques.** Les coûts incertains et les coûts difficiles à prévoir, ou les risques, comprennent les coûts non prévus, tels que les variations entre les estimations et les coûts effectifs encourus. Le montant escompté de ces coûts est de 30 000 000 de dollars, soit 60 000 dollars par candidature.

Ces différents éléments de coûts sont présentés dans la figure 1 et décrits de manière plus détaillés dans les sections qui suivent.

Éléments de coût	Coûts totaux	Coûts/candidature (présûmés être \$500)
3.1 Coûts de développement	13 475 000	\$26 950
3.2 Coûts de traitement de candidature	\$48 900 000	\$97 800
<i>Coûts de traitement de candidature – Fixes</i>	\$12 400 000	\$24 800
<i>Coûts de traitement de candidature – Variables</i>	36 500 000	\$73 000
3.3 Coûts de risque	\$30 000 000	\$60 000
Total	\$92 375 000	\$184 750

Figure 1 : Éléments de coût

3.1 Droit d'évaluation de candidature – Coûts de développement du programme Nouveaux gTLD

Le premier élément de coût dans le coût total de l'évaluation des candidatures de nouveaux gTLD est le coût associé à la mise en œuvre du programme lui-même. Cette mise en œuvre comprend l'adaptation de tous les points de la politique GNSO, la clarification des détails de mise en œuvre importants, et la mise en place des systèmes et des procédures conformes à cette politique ainsi qu'aux exigences pratiques d'un système de traitement exploitable. Une analyse approfondie des coûts de développement du programme historiques et estimés a donné des coûts totaux d'environ 13 475 000 dollars. Ils comprennent une analyse personne par personne des heures passées à la mise en œuvre, l'analyse des factures et des devis des services et consultants extérieurs au programme, les frais de déplacement et les coûts informatiques et frais généraux connexes. La figure 2 donne un résumé de ces coûts de développement.

	FY08	FY09	FY10	Bcero
Personnel	\$2 795 000	\$4 730 000	\$540 000	\$8 065 000

Déplacements & réunions	\$1 274 000			\$1 274 000
Services professionnels	\$50 000	\$1 298 000		\$1 348 000
Administration/frais généraux	\$1 075 000	\$1 573 000	\$140 000	\$2 788 000
Bcero	\$5 194 000	\$7 601 000	\$680 000	\$13 475 000

Figure 2 : Coûts de développement

Les coûts de développement sont des coûts irrécupérables qui ne seront donc pas encourus à l'avenir lors du traitement des candidatures. Toutefois, puisqu'il s'agit de coûts réels dans la mise à disposition des nouveaux gTLD, ils sont associés aux droits de candidature. Pour récupérer ces coûts depuis le programme Nouveaux gTLD, nous envisageons de recouvrer 26 950 dollars par candidature lors de la première phase (13 475 000 dollars/500 candidatures = 26 950 dollars). Si la première étape comprend plus de 500 candidatures, c'est-à-dire si tous les coûts de développement sont absorbés, la taxe sera supprimée lors de la seconde phase. En revanche, si ces coûts ne sont pas totalement absorbés, une taxe de coûts de développement sera maintenue dans la seconde phase. Ces coûts de développement historiques du programme Nouveaux gTLD ayant déjà été dépensés, cet élément de la taxe d'évaluation sera utilisé pour accroître le Fonds de réserve de l'ICANN, qui permettra à l'ICANN d'atteindre ses objectifs stratégiques en matière d'importance de ce fonds et de rembourser les fonds venant du budget général de l'ICANN et consacré au développement du programme Nouveaux gTLD.

Des discussions approfondies ont été menées sur le point de savoir quel moment serait le point de départ adéquat à partir duquel commencer à compter les coûts du programme Nouveaux gTLD. Cette analyse part de l'hypothèse que les coûts de mise en œuvre sont comptabilisés depuis octobre 2007, lorsque le GNSO avait recommandé cette nouvelle politique gTLD. Près de 2 millions de dollars de coûts liés au soutien au développement de cette nouvelle politique gTLD par l'Organisation de soutien aux noms génériques et d'autres organismes impliqués dans les processus politiques de l'ICANN n'ont pas été inclus dans les coûts de développement, car ils avaient été encourus avant les recommandations formelles du GNSO.

3.2 Taxe d'évaluation de candidature - Coûts de traitement d'une candidature

Le deuxième élément de coût de la taxe d'évaluation de candidature gTLD comprend les coûts de traitement et d'évaluation des candidatures. La politique des nouveaux gTLD identifie un ensemble de résultats politiques et de principes de mise en œuvre qui nécessitent des informations détaillées de la part des candidats, et une évaluation détaillée de ces informations. Par exemple, le processus de gestion des demandes de nouveaux gTLD doit évaluer une éventuelle confusion et contention entre les chaînes, la capacité technique et commerciale à gérer un registre, etc. Les tâches requises pour le traitement des candidatures, conformément à la politique GNSO et aux efforts de mise en œuvre qui en découlent, sont nombreuses et complexes. Au cours des derniers mois, les membres du personnel ont développé et récemment analysé les étapes et les tâches requises pour parachever totalement ce processus.

Ces étapes sont séquencées pour permettre de faire passer les candidatures les moins contentieuses rapidement par ce procédé, et de gérer les candidatures plus complexes de manière uniforme et appropriée. Pour garantir que les coûts généraux sont minimisés mais suffisants pour faciliter ce processus, deux approches des coûts ont été élaborées : les coûts variables et les coûts fixes.

Les coûts variables sont les coûts qui varient en fonction du nombre de candidatures nécessitant la réalisation d'une tâche donnée. Par exemple, un paneliste chargé de l'évaluation technique n'est payé que s'il reçoit une candidature à examiner. Un autre exemple est le coût du travail (plus les facteurs généraux appropriés) associé à un membre du personnel ICANN pour effectuer une tâche spécifique pour une application donnée, ou le temps par application nécessaire à l'examen des résultats d'un score du panel pour une candidature et la publication des résultats de ce score.

Les coûts fixes comprennent les coûts unitaires encourus dans le cadre du programme d'évaluation, qui ne sont pas associés à une candidature spécifique. Ces coûts comprennent les coûts d'intégration d'un paneliste d'évaluation tels que la formation des membres du panel d'évaluation avant qu'ils ne reçoivent les candidatures à analyser.

Équipe d'évaluation de nouveaux gTLD

Comme cela est indiqué dans le Plan opérationnel FY10 et le budget adopté, le plan de traitement des candidatures a été affiné cette année pour mettre en place un groupe distinct au sein de l'ICANN chargé exclusivement de traiter les candidatures de nouveaux gTLD. Ce groupe dispose de ses propres bureaux, personnels et systèmes de support. Ce plan garantit que les informations sur les candidats sont sécurisées et assure des mécanismes plus efficaces pour le traitement de nouveaux gTLD. L'approche générale à la création de ce groupe vise à minimiser la hausse des effectifs permanents de l'ICANN et à utiliser un réseau mondial de consultants pour apporter l'expertise nécessaire au traitement des candidatures. La figure 3 illustre l'organigramme du groupe de traitement des candidatures de nouveaux gTLD de l'ICANN.

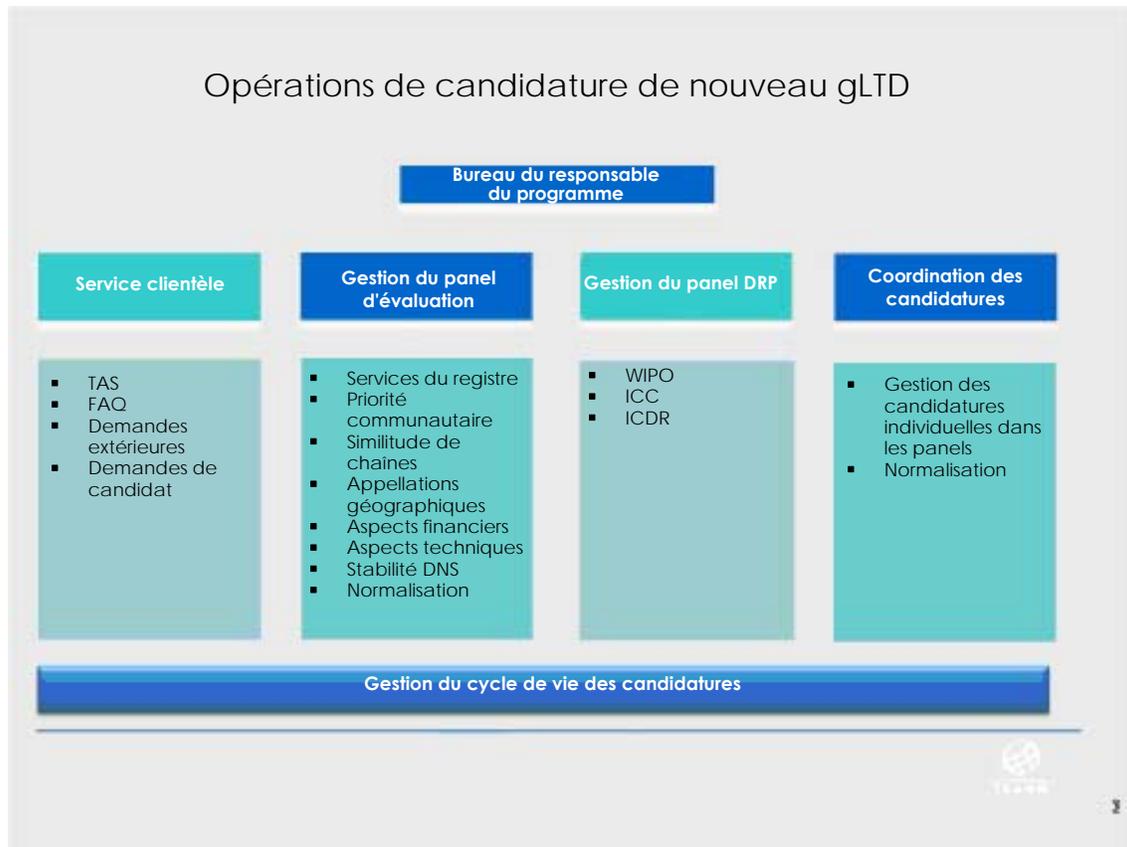


Figure 3 : Organisation de traitement des candidatures

Estimation détaillée des coûts

Comme cela a déjà été indiqué, une liste de programme détaillée a été élaborée pour gérer le traitement des candidatures, qui comporte 6 phases, 24 étapes et 108 tâches. La liste des phases comporte le dépôt de la candidature, l'évaluation initiale, l'évaluation étendue, la résolution des conflits, la contention de chaînes, et l'accord/délégation. Ces phases ont été subdivisées en étapes discrètes aux fins de faciliter la gestion des activités des panelistes extérieurs et des personnels. Par exemple, les 6 étapes de la phase d'évaluation initiale sont :

- Capacité financière
- Capacité technique et opérationnelle
- Évaluation des services de registre
- Contrôle de stabilité DNS
- Contrôle de similitude de chaînes
- Information sur les noms géographiques

La figure 4 montre comment ces 6 phases, 24 étapes et 108 tâches constituent le processus d'évaluation de candidature de nouveaux gTLD.

13 TACHES		PRÉSENTATION DE CANDIDATURE		3 ETAPES	
1	Organisation des activités de gestion de programme			S1	Gestion du projet
2	Enregistrement de candidature y compris identité			S1	Présentation de candidature
3					
4					
5					
13					
32 TACHES		PHASE D'ÉVALUATION INITIALE		6 ETAPES	
14	Contrôles historiques, preuve de bon niveau, etc.			S4	Due diligence
15				S4	Similitude de chaînes
16					
17					
18					
45					
82					
37 TACHES		PHASE		5 ETAPES	
46	Obtention de l'accord pour passer à EE			S10	Capacités financières
47	Demande de clarification de l'analyse IE			S10	Capacités financières
48					
49					
50					
8 TACHES		PHASE DE RESOLUTION DES CONFLITS		4 ETAPES	
83	Liaison des objections aux applications et/ou			S15	Confusion de chaînes
84	Liaison des résultats			S15	Confusion de chaînes
85	Liaison des objections aux applications et/ou			S16	Non-respect des droits
86					
9 TACHES		PHASE CONTENTION DE CHAÎNES		2 ETAPES	
91	Réaffirmation des données contentieuses			S19	Contention de chaînes
92	Préavis aux parties			S19	Contention de chaînes
93	Conduite d'examen			S19	Contention de chaînes
94					
9 TACHES		PHASE ACCORD & DÉLÉGATION		4 ETAPES	
95	100	Négociation		S21	Contrat
96	101	Exécution du contrat		S21	Contrat
97	102	Package prêt pour examen/accord		S22	Accord définitif
98	103	Accord définitif		S22	Accord définitif
99	104	Coordination pour test		S23	Contrôle de prédélégation
	105	Exécution de test		S23	Contrôle de prédélégation
	106	Coordination de test		S24	Délégation
	107	Test IANA		S24	Délégation
	108	Délégation			

Figure 4 : Ébauche de liste des taches, étapes et phases

Pour chaque tache, il a été procédé à une estimation des coûts en estimant le nombre d'heures de travail nécessaires pour le membre du personnel concerné au sein de l'équipe des opérations gTLD ainsi que les coûts estimés à facturer par candidature pour les consultants/panelistes extérieurs. Certaines taches nécessitent également un temps de personnel ICANN supplémentaire (p. ex., contrôle légal et examen des contrats), et ces coûts ont été inclus dans les coûts totaux des taches. Des propositions ont récemment été reçues de consultants en réponse à un RFP largement diffusé, et ces propositions ont permis d'élaborer une tarification des diverses composantes du processus d'évaluation (p. ex., évaluation technique, évaluation des noms géographiques). Ces informations de tarification ont permis un contrôle important de la validité des estimations de coûts.

Facteurs de probabilité et valeurs escomptées

Une taxe d'évaluation uniforme est appliquée pour apporter une certitude aux candidats. Toutefois, cette taxe uniforme n'est pas une estimation du coût d'exécution de toutes les étapes possibles de la candidature. Procéder ainsi reviendrait à surestimer le coût pour l'ensemble d'entre eux. Certaines candidatures sont plus simples, d'autres plus complexes. Pour définir un facteur de ces aspects de l'évaluation des candidatures,

une technique de valeur escomptée standard a été appliquée aux estimations de coûts.

A valeur escomptée est déterminée en estimant la probabilité que chacune des 24 étapes sera effectivement réalisée pour l'ensemble des candidatures lors de la première phase. Les estimations de probabilité de chaque étape ont été basées sur l'expérience et le jugement des membres du personnel. Cette probabilité est multipliée par le coût d'exécution des tâches au sein de cette étape, pour obtenir la valeur escomptée de cette étape. Le total de toutes les valeurs escomptées est égal à la valeur escomptée de traitement d'une candidature.

La figure 5 montre le résumé des probabilités d'étape par phase, et la valeur escomptée de chaque phase. Ce scénario montre tous les candidats traités lors de l'évaluation initiale, dont 20% nécessitent une évaluation étendue, 9% une résolution de litige, 17% une contention de chaînes, et 77% un accord et une délégation. La valeur totale escomptée des coûts variables de traitement d'une candidature de nouveau gTLD est de 73 000 dollars.

Phase	Condensé des probabilités	Valeur escomptée
Présentation de candidature	100%	\$10 000
Evaluation initiale	100%	\$42 000
Evaluation étendue	20%	\$5500
Résolution de conflit	9%	\$300
Priorité communautaire	17%	\$200
Accord & délégation	77%	\$15 000
Total		\$73 000

Figure 5 : Probabilités et valeurs escomptées

Coûts fixes

Les coûts de lancement sont considérés comme un type de coûts fixes. Ils se montent à environ 1 630 000 dollars. Il s'agit des coûts que l'ICANN devra dépenser pour les panelistes pour veiller à ce qu'ils soient suffisamment préparés à traiter les candidatures dès le lancement. Ils comprennent également les coûts de formation, de déplacement, de configuration du système et de consultants, et ils ne dépendent pas du nombre de candidatures évaluées. Les EOI reçus récemment fournissent la base de ces estimations de coûts.

Un second ensemble de coûts fixes comprend les coûts encourus avant le lancement du programme Nouveaux gTLD. Ces coûts sont estimés à près de 10 700 000 dollars et incluent les coûts uniques de mise en œuvre tels que les études économiques, les analyses de sécurité, les études de cadrage, le développement du système d'interface de candidat TAS et les coûts permanents tels que les communications et la traduction de documents importants, les coûts des installations, de formation, et d'assistance administrative et de voyage des personnels. Nombre de ces coûts fixes devraient être moins élevés lors des phases gTLD ultérieures. Sur la base de cette méthodologie, le coût

de traitement d'une candidature, comportant à la fois les composants fixes et variables et partant d'une hypothèse de 500 candidatures, est de 97 800 dollars.

3.3 Taxe d'évaluation de candidature – considérations sur les coûts incertains/difficiles à prévoir

La dernière composante de la taxe d'évaluation de candidature est un ensemble de coûts qui sont pour l'essentiel incertains et difficiles à prévoir. Étant donné qu'il s'agit de la première entreprise d'un nouveau processus de cette envergure, il est probable qu'il y aura d'importants coûts non prévisibles qui surviendront, comme des coûts ou des risques difficiles à prévoir.

Exemples de tels risques/coûts difficiles à estimer :

- Que se passerait-il si l'on recevait bien plus ou bien moins de candidatures que ce qui est escompté ?
- Quelle sera la simplicité ou la complexité de la candidature moyenne (et donc le nombre d'étapes de traitement qui devront être mises en œuvre pour chaque application) ?
- Les frais escomptés des consultants extérieurs ont-ils été correctement estimés ?
- Les estimations de temps pour chaque tâche sont-elles précises ?
- Que se passera-t-il si des tâches supplémentaires sont requises ?
- Les dépenses pour les fonctions de soutien telles que les systèmes informatiques, l'assistance légale, le support aux contrats, etc., ont-elles été parfaitement identifiées ?
- Des coûts externes supplémentaires seront-ils nécessaires pour mieux se prémunir contre des événements imprévus ?

Bien que ces coûts doivent être inclus (pour rester fidèle au principe essentiel du total autofinancement du programme Nouveaux gTLD et à l'absence de financement croisé), il est difficile d'évaluer les catégories ou les types de coûts que cela pourrait impliquer et les montants à inclure.

Néanmoins, pour fournir une estimation raisonnable de ces éléments de coûts, l'ICANN a engagé des experts pour l'aider. Tout d'abord, une demande de proposition a été envoyée à des experts connus en gestion des risques, y compris en évaluation et en mesure des risques. Après une évaluation attentive des propositions, l'ICANN a retenu Willis Inc., le troisième plus important courtier en assurance et consultant en risques au monde, disposant de bureaux dans plus de cent pays. En particulier, Willis Enterprise & Risk Finance (WERF), qui est le centre d'excellence chez Willis en matière de quantification et de modélisation des risques, a conduit une étude destinée à évaluer et mesurer la composante de risque, ou les composantes de coûts incertains/difficiles à prévoir du programme Nouveaux gTLD.

En utilisant une technique quantitative de modélisation qui intègre une analyse de Monte Carlo de modélisation et de régression, l'équipe Willis a identifié les éléments de risque et calculé les probabilités et la gravité de l'impact de chaque élément de risque. Cette analyse a généré un profil de risque pour l'ensemble du programme. Le résultat

quantitatif de cette analyse a estimé un coût des risques de 30 000 000 dollars, qui prend en compte une incertitude au niveau 80% de confiance. A 500 candidatures, les coûts incertains/difficiles à prévoir, le risque, par candidature est estimé à 60 000 dollars.

3.4 Analyses de sensibilité

Pour affiner encore ces estimations, des analyses de sensibilité et des tests de cohérence ont été appliqués à l'ensemble de l'effort de développement. Certaines de ces analyses sont reprises ici de manière condensée.

Nombre de candidatures escomptées – Pour amortir les coûts fixes sur l'ensemble des candidatures et aider à mettre en place un processus graduel, il convient d'estimer le nombre de candidatures par phase. Nous sommes partis de l'hypothèse qu'il y aurait 500 candidatures lors de la première phase. Cette hypothèse de volume se fonde sur plusieurs sources, y compris un rapport d'un économiste consultant, des estimations publiques sur le web, des commentaires oraux faits lors de réunions publiques et des commentaires non publiés des participants de l'industrie. Bien que l'hypothèse de 500 candidatures soit cohérente avec de nombreuses données, il n'est pas possible de faire une prévision avec certitude. Dans une gamme donnée, les analyses de sensibilité montrent que les coûts plus élevés (par exemple, les coûts de développement non entièrement récupérés) avec un nombre de candidatures moins important que prévu peuvent être compensés par les coûts plus bas (par exemple les coûts de risque) dans d'autres éléments. Cela est également vrai si le nombre effectif de candidatures est supérieur à 500. Le risque est que les coûts de traitement des candidatures soient, là encore, plus élevés qu'escompté, car l'ICANN devrait faire appel à plus de ressources extérieures pour traiter rapidement les candidatures, tirant ainsi à la hausse les coûts de traitement variables. Dans ce cas, l'ICANN pourrait payer ces coûts plus élevés avec une récupération plus forte qu'escompté des coûts fixes (développement de programme historique et autres coûts fixes), améliorant ainsi cet élément de risque.

Traitement de candidatures plus et moins complexes – Si une candidature suit le trajet de traitement plus complexe, elle est traitée par chaque type d'évaluation étendue, chaque étape de résolution de litige, et est analysée pour les deux types de contention. Ce résultat est peu probable, mais la question de savoir combien il coûterait d'encourir des coûts à chaque étape doit néanmoins être posée. Le modèle d'estimation indique 210 000. De même, si une candidature passe l'évaluation initiale et évite les étapes d'évaluation étendue et de litige, elle n'encourra que certains coûts. Le modèle d'estimation indique 178 000 dollars. Il s'agit d'une gamme de coûts relativement étroite, due en grande partie au fait que la plupart des coûts fixes sont étendus dans tous les cas de figures, et que les coûts/frais supplémentaires associés à la résolution des litiges sont payés directement au prestataire de résolution par le candidat.

3.5 Autres frais

Les autres frais s'appliquent également au candidat d'un nouveau gTLD. Par exemple, si la candidature passe à l'évaluation des services techniques, au traitement des objections et de résolution de litige, ou à la contention, le candidat pourra devoir payer des frais supplémentaires à différents prestataires. Toutefois, ces frais n'ont aucun impact sur les coûts estimés d'environ 185 000 dollars, parce qu'ils sont encourus séparément par le candidat.

De plus, comme c'est le cas pour tous les registres génériques existants, les frais de registre permanents sont payés à l'ICANN sur la base d'accords contractuels. Dès lors

qu'un nouveau gTLD est délégué et opérationnel, il est soumis à des frais de registre. Ces frais paient le support additionnel nécessaire pour les nouveau TLD, y compris la conformité, la liaison de registre, l'augmentation éventuelle de l'activité de registre et d'autres éventuelles activités de soutien de au registre. Ces frais, leur relation avec d'autres frais ICANN, et l'utilisation de ces frais sont gérés de la même manière que les frais de registre sont gérés aujourd'hui, par le biais du processus de planification budgétaire annuel de l'ICANN. Là encore, ces frais n'ont aucun impact sur la taxe d'évaluation de candidature de 185 000 dollars, car les coûts sont encourus après qu'une chaîne gTLD a été déléguée dans la zone racine.

4. Résumé

La mise en œuvre d'un programme de traitement des candidatures de nouveaux gTLD conformément à la politique proposée par le GNSO est complexe. Comme cela a été souligné dans cette analyse, une estimation précise des coûts est délicate, car il s'agit d'un programme nouveau et complexe. L'ICANN a adopté une approche détaillée et complète pour estimer les coûts de développement du programme, les coûts de traitement et les coûts des risques associés à ce nouveau programme, et a utilisé en permanence un ensemble de principes lors de l'application de la méthode d'estimation. Les résultats ont été testés par des analyses de sensibilité et autres, puis l'expertise appropriée a été retenue. Une récente étude a confirmé que la meilleure estimation des coûts de la première phase de la candidature de nouveaux gTLD est de 185 000 dollars.

La directive financière absolue concernant la mise en œuvre de la politique en matière de nouveaux gTLD est que le programme de mise en œuvre doit être totalement autofinancé, c'est tout. Une grande attention a été portée à l'estimation des coûts au regard des expériences antérieures de l'ICANN en matière de phases TLD, au meilleur conseil professionnel et à une analyse détaillée et complète. L'ICANN fournira à la communauté des informations concernant les frais et les dépenses au fur et à mesure de l'état d'avancement de la mise en œuvre, et traitera tout excédent ou tout déficit en consultant la communauté.